



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Niort, le 26/10/2022

Manifestation du samedi 29 octobre et dimanche 30 octobre 2022 : mesures complémentaires prises pour assurer la sécurité

La préfète des Deux Sèvres a pris ce jour un arrêté préfectoral portant interdiction de circuler et de stationner du vendredi 28 octobre 2022 à 20H00 au lundi 31 octobre 2022 à 7H00, sauf pour les riverains pouvant justifier de leur domicile et les personnels soignants, dans le périmètre et sur les axes portés dans la carte jointe.

Cette mesure vise à éviter que des usagers de la route ne se trouvent dans un secteur éventuellement concerné par un dispositif de maintien de l'ordre rendu nécessaire les 29 et 30 octobre 2022 par une manifestation attendue dans le secteur de Sainte-Soline.